

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Intervention - Contentieux

Numéro de dossier : 1020545022

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Aménagement urbain et services aux entreprises
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-ouest des rues Notre-Dame et Peel

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ **Commentaires**



Voici le projet de règlement: É.T.S. (art. 89).wp

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Véronique BELPAIRE avocate Tél. : 872-4222 Date: 2002-11-12	Endossé par: Yves SAINDON Avocat chef d'équipe et adjoint à la directrice Tél. :872-3834 Date d'endossement: 2002-11-12
--	--

Numéro de dossier :1020545022



RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN PAVILLON DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE AU NORD-EST DE L'INTERSECTION DES RUES NOTRE-DAME ET PEEL.

VU l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. c. C-11.4);

À l'assemblée du 2002, le conseil de la Ville de Montréal décrète:

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire défini par le lot 2567 montré au plan de l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions du Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 550 à 640, rue Peel, ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble de bâtiments sur un emplacement délimité par les rues Saint-Jacques, Peel, Notre-Dame et de la Montagne (Règlement 01-316, de l'ancienne Ville de Montréal), et aux articles 59, 134 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), de l'ancienne Ville de Montréal. Toute autre disposition réglementaire compatible avec celles prévues au présent règlement continue de

s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme (01-282), de l'ancienne Ville de Montréal, l'usage «université» est également autorisé sur le territoire décrit à l'article 1.

4. L'implantation au sol du bâtiment ne peut être inférieure à celle indiquée sur les plans de l'annexe B.

5. Les alignements de construction du bâtiment ne peuvent être plus éloignés des rues que ceux montrés aux plans de l'annexe B.

6. La voie d'accès au stationnement peut être localisée selon les plans de l'annexe B.

SECTION IV

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

7. Toute demande pour un permis de construction du bâtiment visé par le présent règlement doit satisfaire aux critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), de l'ancienne Ville de Montréal et aux exigences suivantes :

- 1° l'entrée principale au coin de Peel et Notre-Dame doit être soulignée par un élément marquant et doit se démarquer nettement des autres accès, notamment ceux des espaces commerciaux;
- 2° le verre utilisé pour les fenêtres devrait être suffisamment clair pour permettre une certaine transparence de l'édifice;
- 3° la maçonnerie employée pour le parement extérieur devrait principalement être composée de modules de béton de petite dimension;
- 4° la quantité d'ouvertures sur la façade de la promenade Albert devrait être suffisante pour permettre une bonne relation de l'édifice avec la rue;
- 5° le parvis du bâtiment du côté de la rue Peel devrait être aménagé en privilégiant l'emploi de surfaces minérales;

6° l'aménagement des abords de l'accès au stationnement ainsi que du débarcadère situé du côté ouest du bâtiment devrait privilégier l'emploi de végétaux et la plantation d'arbres.

SECTION V

DISPOSITION PÉNALE

8. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention de l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), de l'ancienne Ville de Montréal.

SECTION VI

ENTRÉE EN VIGUEUR

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

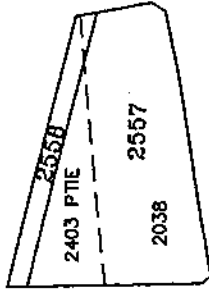
ANNEXE A

PLAN DE FRANÇOIS L. ARCAND, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE IDENTIFIÉ PAR LA MINUTE 12606 ET ESTAMPILLÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL LE 25 SEPTEMBRE 2002

ANNEXE B

PLANS A101, A304, A306 À A309, A360 ET A500 À A502 DE CÔTÉ ET TALBOT, ARCHITECTES, ESTAMPILLÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL LE 25 SEPTEMBRE 2002

CONCORDANCE



NOUVEAUX LOTS ANCIENS LOTS

LE LOT 2557
LE LOT 2558

UNE PARTIE DES LOTS 2038 ET 2403
UNE PARTIE DES LOTS 2038 ET 2403

ÉCHELLE: 1 : 1000

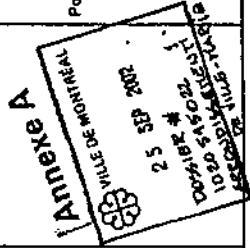
LOTS PROPRIÉTAIRE SIGNATAIRE

2557
ET
2558

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
CONTRAT: (3287971)

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Par: *[Signature]*
GREGES ROUSSEAU
DIRECTEUR DES RELATIONS
AVEC L'INDUSTRIE



REPLACEMENT: D'UNE PARTIE DES LOTS 2038 ET 2403

LOTS CREES: 2557 ET 2558

Codastre: CITE DE MONTREAL (QUARTIER SAINT-ANTOINE)

Circoscription foncière: MONTREAL

Municipalité: VILLE DE MONTREAL

Fait conformément aux dispositions de l'article 304 de la Loi sur l'accès à l'information

Signé à Montréal le 5 JUILY 2002

[Signature]
Francis L. Arcand
arpenteur-géomètre

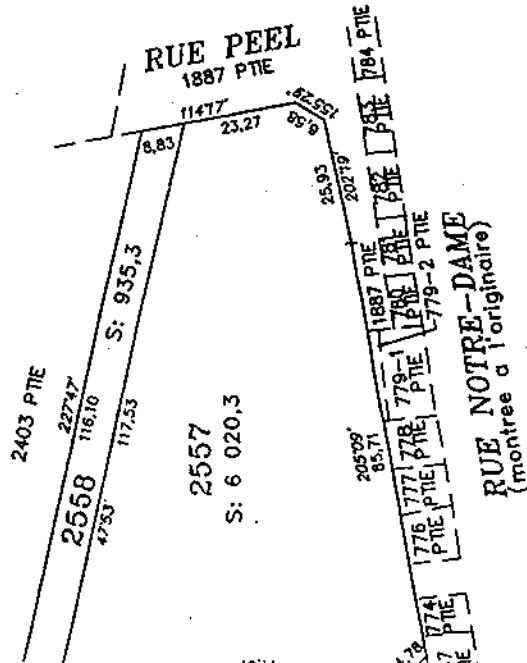
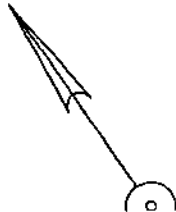
MINUTE: 12806

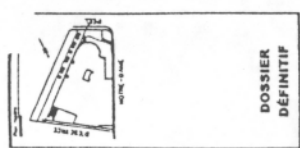
PLAN: S/D 2324
DOSSIER: 2002-05-42

Pour le ministre des Ressources naturelles

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original, le _____





PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT
RUE NOTRE-DAME
RUE PEEL
PROMENADE AL BERTROT (FUTURE)
RUE JEAN D'ESTREES (FUTURE)
STADIUM DE MONTELI
AMIGA B

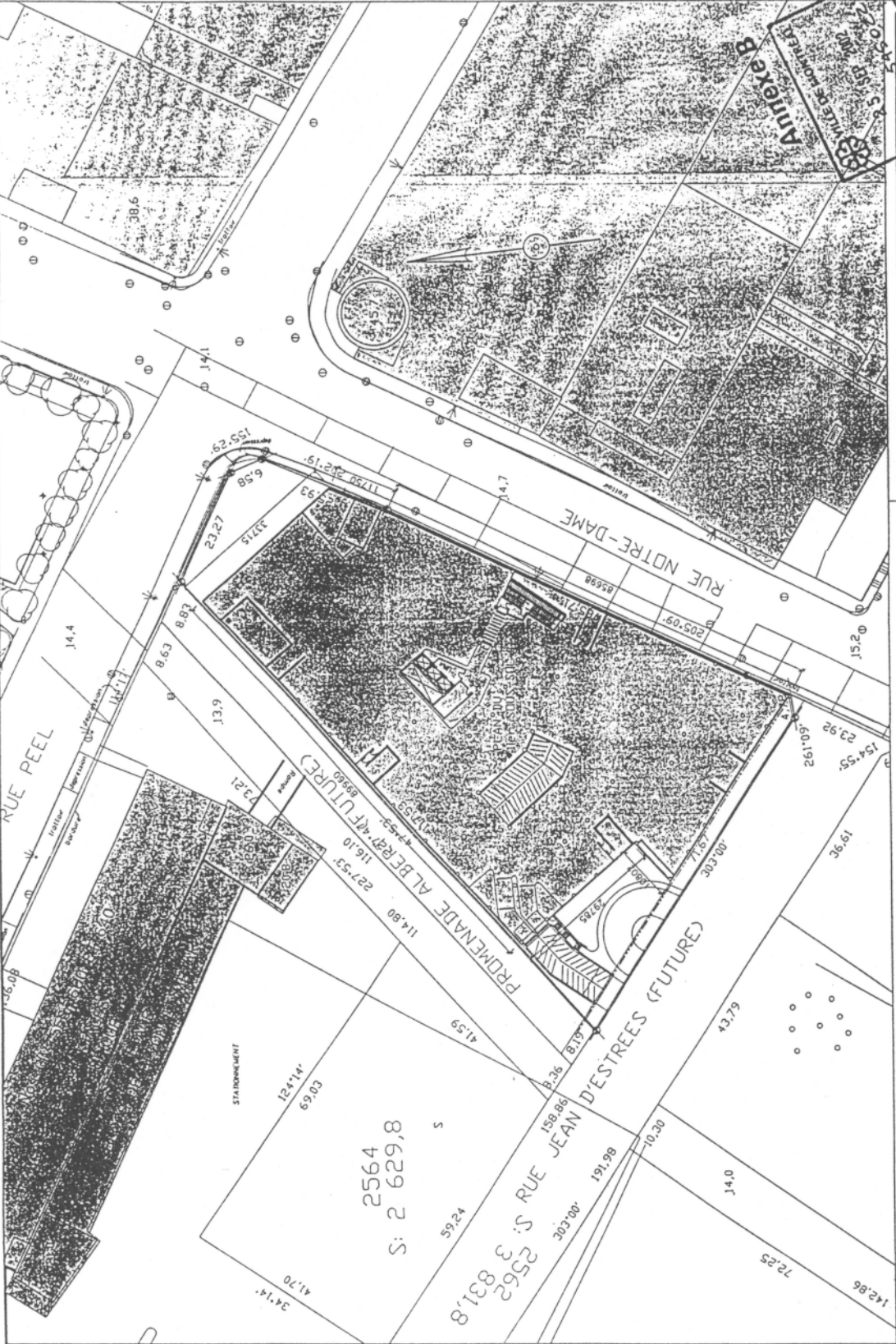
Légende	
[Symbol]	Propriété
[Symbol]	Voie
[Symbol]	Parcelle
[Symbol]	Parcelle à vendre
[Symbol]	Parcelle à louer
[Symbol]	Parcelle à exproprier
[Symbol]	Parcelle à bâtir
[Symbol]	Parcelle à cultiver
[Symbol]	Parcelle à planter
[Symbol]	Parcelle à démolir
[Symbol]	Parcelle à restaurer
[Symbol]	Parcelle à réhabiliter
[Symbol]	Parcelle à réaménager
[Symbol]	Parcelle à réaffecter
[Symbol]	Parcelle à réintégrer
[Symbol]	Parcelle à réimplanter
[Symbol]	Parcelle à réinstaller
[Symbol]	Parcelle à réouvrir
[Symbol]	Parcelle à réqualifier
[Symbol]	Parcelle à révaloriser
[Symbol]	Parcelle à réutiliser
[Symbol]	Parcelle à réaménager
[Symbol]	Parcelle à réintégrer
[Symbol]	Parcelle à réimplanter
[Symbol]	Parcelle à réinstaller
[Symbol]	Parcelle à réouvrir
[Symbol]	Parcelle à réqualifier
[Symbol]	Parcelle à révaloriser
[Symbol]	Parcelle à réutiliser

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT

RUE NOTRE-DAME
RUE PEEL
PROMENADE AL BERTROT (FUTURE)
RUE JEAN D'ESTREES (FUTURE)
STADIUM DE MONTELI
AMIGA B

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT
RUE NOTRE-DAME
RUE PEEL
PROMENADE AL BERTROT (FUTURE)
RUE JEAN D'ESTREES (FUTURE)
STADIUM DE MONTELI
AMIGA B

RUE NOTRE-DAME	15.20
RUE PEEL	14.4
PROMENADE AL BERTROT (FUTURE)	116.10
RUE JEAN D'ESTREES (FUTURE)	191.98
STADIUM DE MONTELI	59.00
AMIGA B	38.6



REMARQUES GÉNÉRALES

Le plan a été dressé sur les plans et documents d'urbanisme en vigueur. Les parcelles sont classées selon le Code National du Bâtiment 1323.

DESCRIPTION GÉNÉRALE:

RUE NOTRE-DAME
RUE PEEL
PROMENADE AL BERTROT (FUTURE)
RUE JEAN D'ESTREES (FUTURE)
STADIUM DE MONTELI
AMIGA B

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT



DOSSIERS DÉFINITIFS

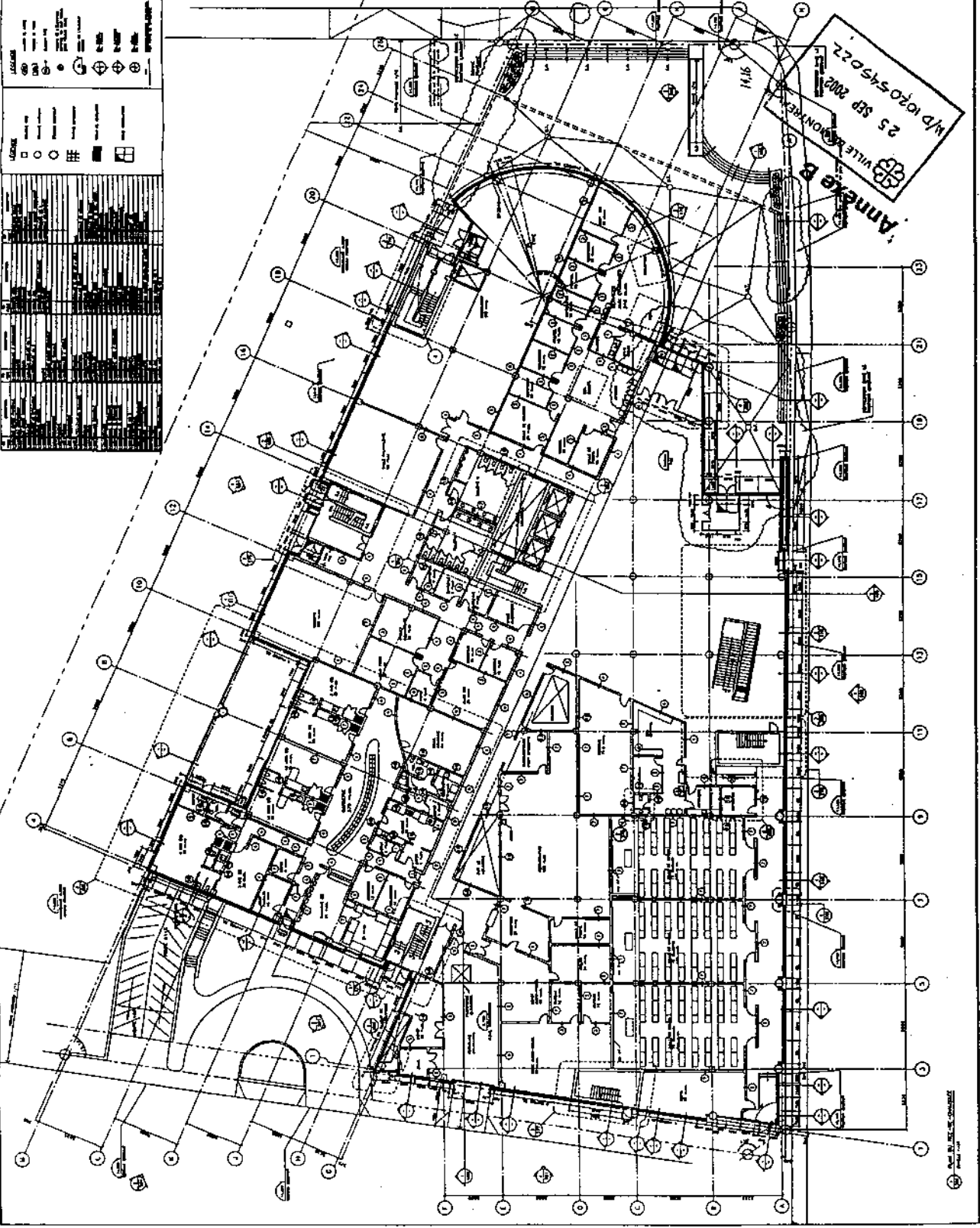
PROJET DE RECONSTRUCTION

CAMPUS DE L'ÉTS
BONDAVA PAVILLON

PLAN N° 10
PROJET DE RECONSTRUCTION

A 304

LEGÈNDRE	
	Point de stationnement
	Point de mesure
	Point de repère
	Point de stationnement et de mesure
	Point de stationnement et de repère
	Point de repère et de mesure
	Point de repère et de stationnement



Annexe B
25 SEP 2002
VILLE DE MONTRÉAL
M 101-454-022

500

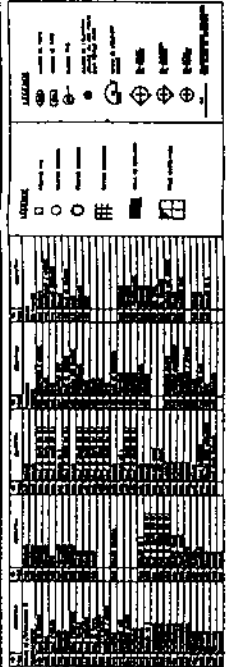


DOSSIER DÉFINITIF

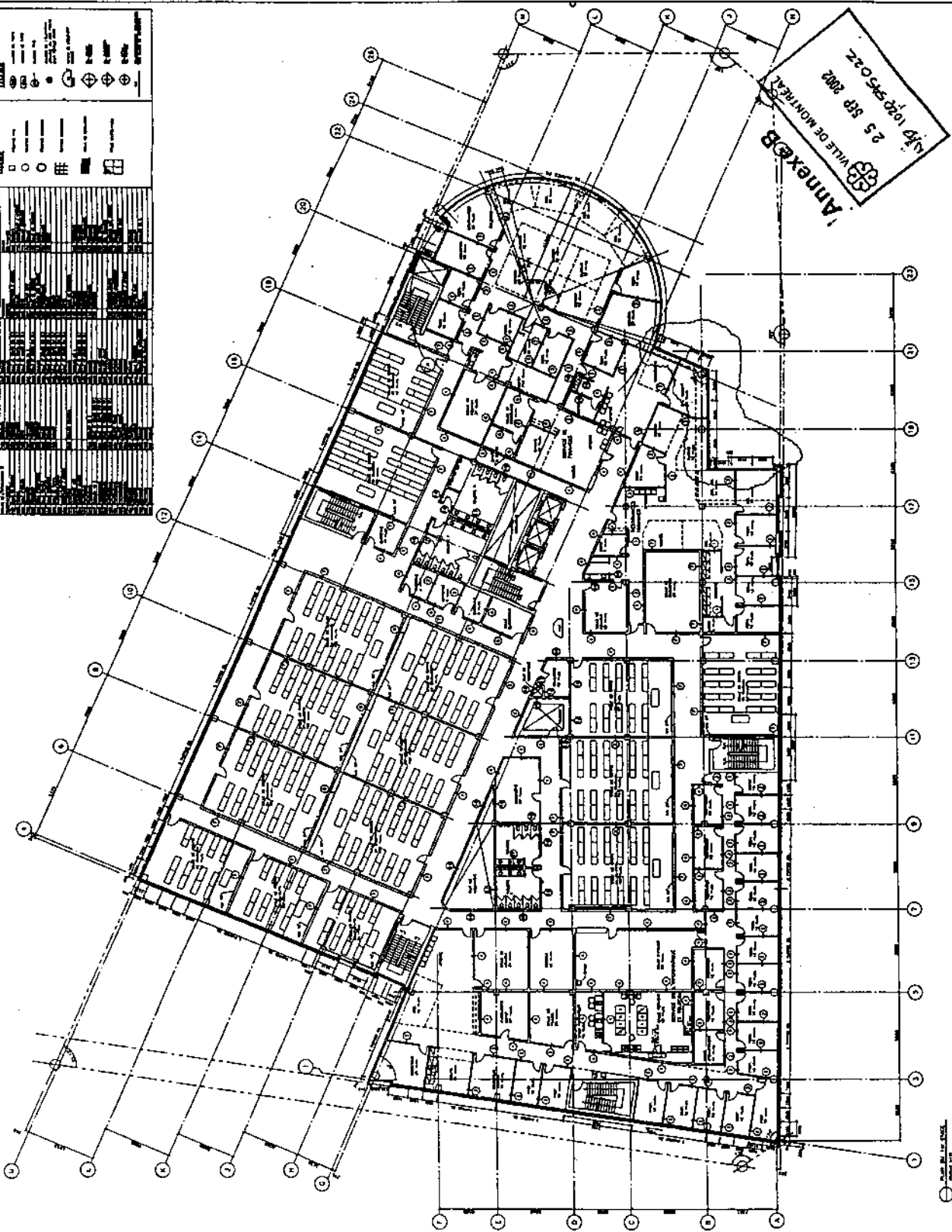
NO.	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET	1982
2	PROJET	1982
3	PROJET	1982
4	PROJET	1982
5	PROJET	1982
6	PROJET	1982
7	PROJET	1982
8	PROJET	1982
9	PROJET	1982
10	PROJET	1982
11	PROJET	1982
12	PROJET	1982
13	PROJET	1982
14	PROJET	1982
15	PROJET	1982
16	PROJET	1982
17	PROJET	1982
18	PROJET	1982
19	PROJET	1982
20	PROJET	1982
21	PROJET	1982
22	PROJET	1982
23	PROJET	1982
24	PROJET	1982
25	PROJET	1982
26	PROJET	1982
27	PROJET	1982
28	PROJET	1982
29	PROJET	1982
30	PROJET	1982
31	PROJET	1982
32	PROJET	1982
33	PROJET	1982
34	PROJET	1982
35	PROJET	1982
36	PROJET	1982
37	PROJET	1982
38	PROJET	1982
39	PROJET	1982
40	PROJET	1982
41	PROJET	1982
42	PROJET	1982
43	PROJET	1982
44	PROJET	1982
45	PROJET	1982
46	PROJET	1982
47	PROJET	1982
48	PROJET	1982
49	PROJET	1982
50	PROJET	1982
51	PROJET	1982
52	PROJET	1982
53	PROJET	1982
54	PROJET	1982
55	PROJET	1982
56	PROJET	1982
57	PROJET	1982
58	PROJET	1982
59	PROJET	1982
60	PROJET	1982
61	PROJET	1982
62	PROJET	1982
63	PROJET	1982
64	PROJET	1982
65	PROJET	1982
66	PROJET	1982
67	PROJET	1982
68	PROJET	1982
69	PROJET	1982
70	PROJET	1982
71	PROJET	1982
72	PROJET	1982
73	PROJET	1982
74	PROJET	1982
75	PROJET	1982
76	PROJET	1982
77	PROJET	1982
78	PROJET	1982
79	PROJET	1982
80	PROJET	1982
81	PROJET	1982
82	PROJET	1982
83	PROJET	1982
84	PROJET	1982
85	PROJET	1982
86	PROJET	1982
87	PROJET	1982
88	PROJET	1982
89	PROJET	1982
90	PROJET	1982
91	PROJET	1982
92	PROJET	1982
93	PROJET	1982
94	PROJET	1982
95	PROJET	1982
96	PROJET	1982
97	PROJET	1982
98	PROJET	1982
99	PROJET	1982
100	PROJET	1982

PROJET DE CONSTRUCTION
 25 SEP 2002
 1090 5K5-022

CAMPUS DE L'ÉTS
 MONTRÉAL PAVILLON
 PLAN DE
 A 308



Annex B8
 25 SEP 2002
 1090 5K5-022
 VILLE DE MONTRÉAL



PROJET DE CONSTRUCTION
 25 SEP 2002
 1090 5K5-022



DOSSIER DÉFINITIF

PROJET	
NOM	
NUMÉRO	
DATE	
PROJETANT	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	

PROJETANT	
NOM	
NUMÉRO	
DATE	
PROJETANT	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	

PROJETÉ PAR	
NOM	
NUMÉRO	
DATE	
PROJETANT	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	

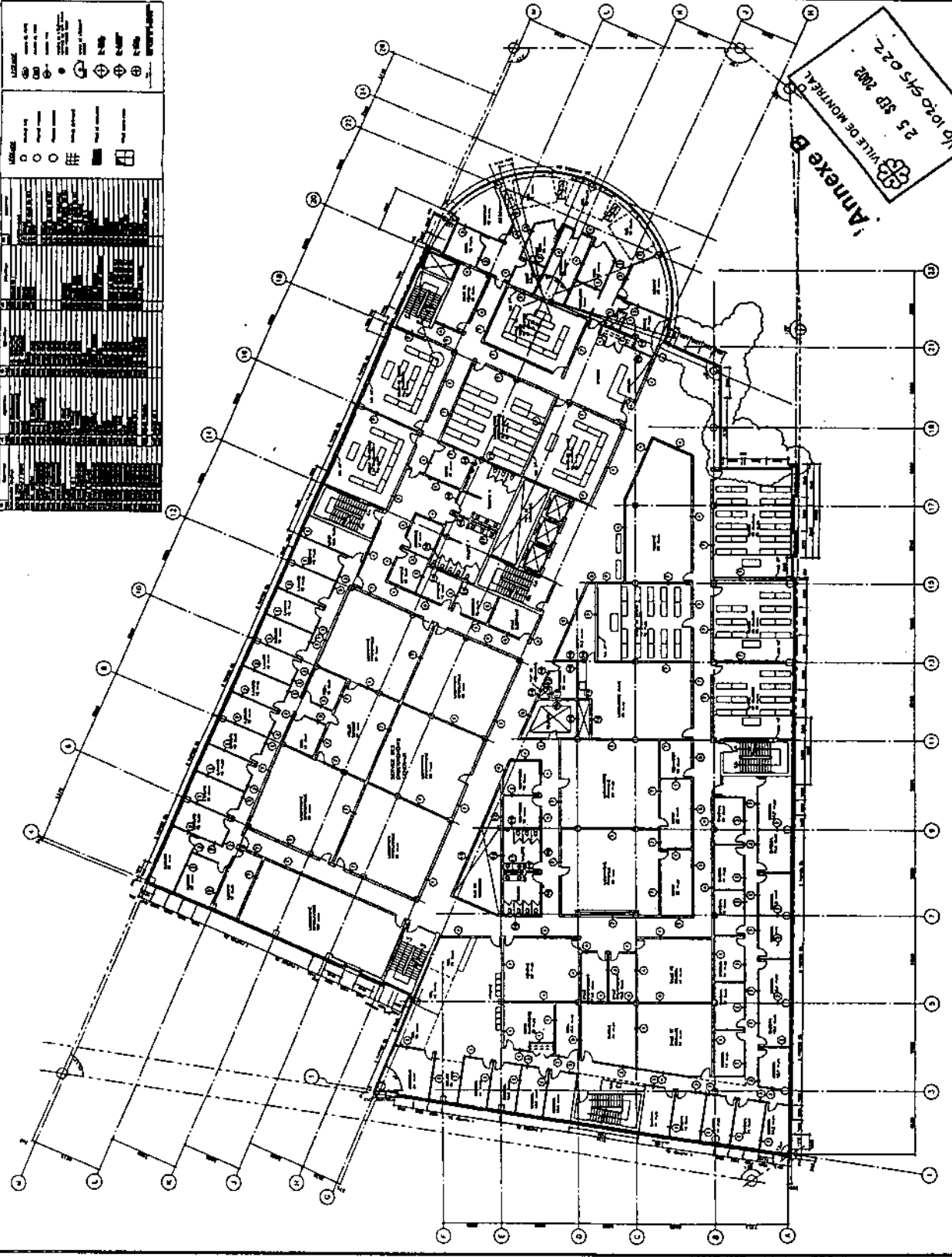
PROJETÉ POUR	
NOM	
NUMÉRO	
DATE	
PROJETANT	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	
PROJETÉ PAR	
PROJETÉ POUR	
PROJETÉ DANS	
PROJETÉ À	

LEGÈNDE

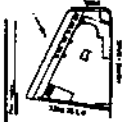
MUR	
1	Mur de fondation
2	Mur de structure
3	Mur de façade
4	Mur de clôture
5	Mur de séparation
6	Mur de soutènement
7	Mur de revêtement
8	Mur de revêtement extérieur
9	Mur de revêtement intérieur
10	Mur de revêtement à double face

PROFILS

PROFILS	
1	Profil de fondation
2	Profil de structure
3	Profil de façade
4	Profil de clôture
5	Profil de séparation
6	Profil de soutènement
7	Profil de revêtement
8	Profil de revêtement extérieur
9	Profil de revêtement intérieur
10	Profil de revêtement à double face



Annexe B
 25 38 202
 11010-545 022
 VILLE DE MONTRÉAL



DOSSIER DÉFINITIF

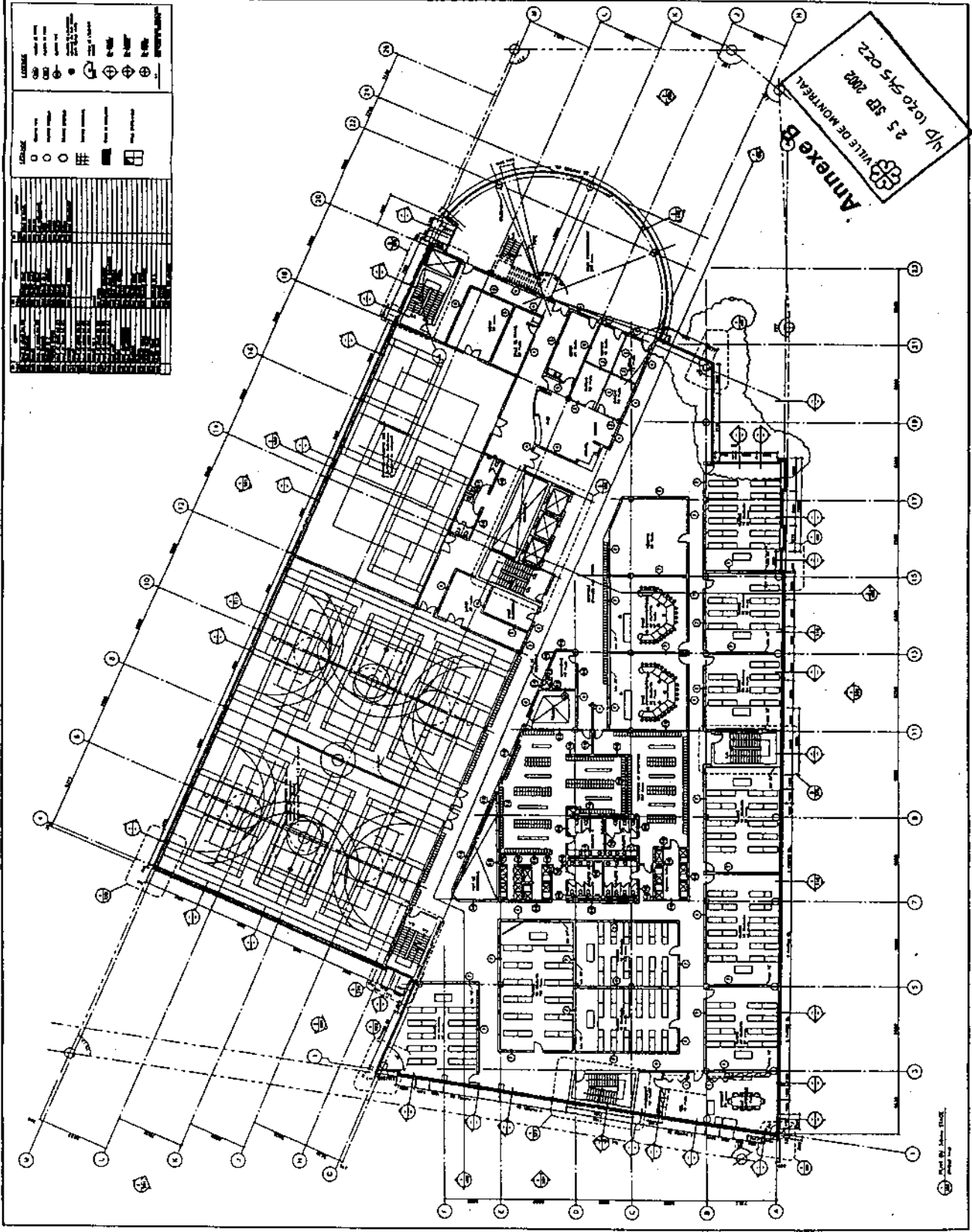
PROJET	NOUVEAU PAVILLON
EMPLACEMENT	38 RUE J. BELLEFLORE
DATE	1954
ÉCHELLE	1/500
LES INTITULÉS DES ÉTAPELS SONT DÉFINIS DANS LE DOSSIER DÉFINITIF.	

ARCHITECTE	J. BELLEFLORE
PROJETANT	J. BELLEFLORE
PROJETÉ	J. BELLEFLORE
DATE	1954
ÉCHELLE	1/500
LES INTITULÉS DES ÉTAPELS SONT DÉFINIS DANS LE DOSSIER DÉFINITIF.	

PROJETÉ	J. BELLEFLORE
DATE	1954
ÉCHELLE	1/500
LES INTITULÉS DES ÉTAPELS SONT DÉFINIS DANS LE DOSSIER DÉFINITIF.	

A. 308

<p>LEGENDE</p> <p>○ Cercle vide</p> <p>● Cercle plein</p> <p>○ Cercle avec trait</p> <p>○ Cercle avec croix</p> <p>○ Cercle avec point</p> <p>○ Cercle avec trait et point</p> <p>○ Cercle avec trait et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix et croix et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix et croix et croix et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix et croix et croix et croix et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix et croix et croix et croix et croix et croix</p> <p>○ Cercle avec trait et point et croix et croix et croix et croix et croix et croix et croix et croix</p>	
---	--



Annexe B
 38 RUE J. BELLEFLORE
 25 SB 202
 N°P 1070-545-022

A. 308

COSSIER
DUPONT

PROJET: [illegible]
DATE: [illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

CAMPUS DE L'É.S.É.
NOUVEAU PAVILLON

Projet de [illegible]
Révisé par [illegible]
Date [illegible]

APP. 11.75 A. 309

LEGENDA

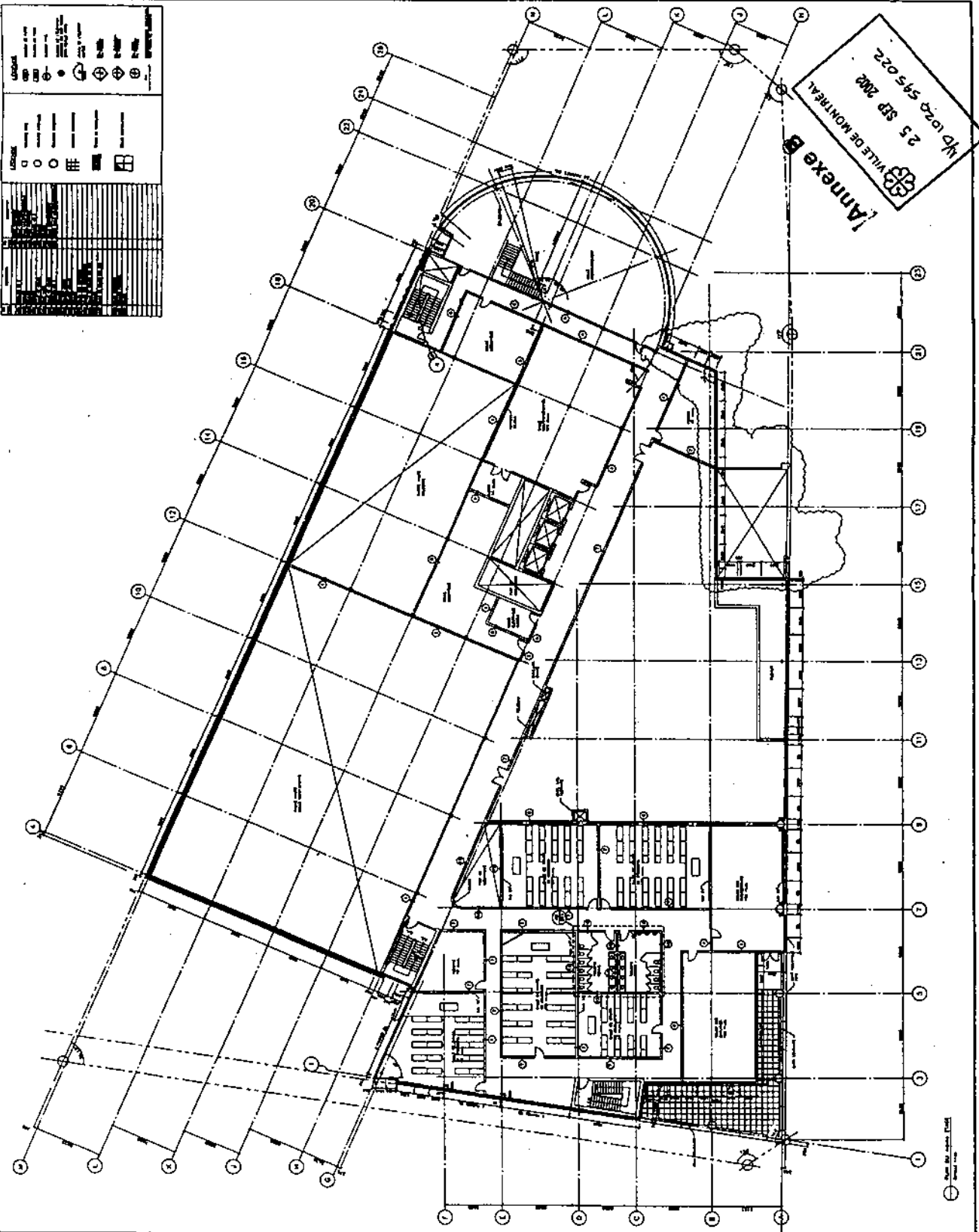
COSSIER
DUPONT

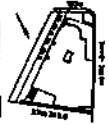
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]
[Symbol]	[Text]

Annexe B

25 SEP 2002

MP 1029 545-022





DOSSIER
DÉFINITIF

Projet	Construction de la salle de spectacle
Client	Ville de Montréal
Adresse	1000 Avenue du Parc, Montréal
Phase	Projet définitif
Date	2002
Projetant	CSA
Architecte	CSA
Ingénieur	CSA
Collaborateur	CSA

Projet	Construction de la salle de spectacle
Client	Ville de Montréal
Adresse	1000 Avenue du Parc, Montréal
Phase	Projet définitif
Date	2002
Projetant	CSA
Architecte	CSA
Ingénieur	CSA
Collaborateur	CSA

Projet	Construction de la salle de spectacle
Client	Ville de Montréal
Adresse	1000 Avenue du Parc, Montréal
Phase	Projet définitif
Date	2002
Projetant	CSA
Architecte	CSA
Ingénieur	CSA
Collaborateur	CSA

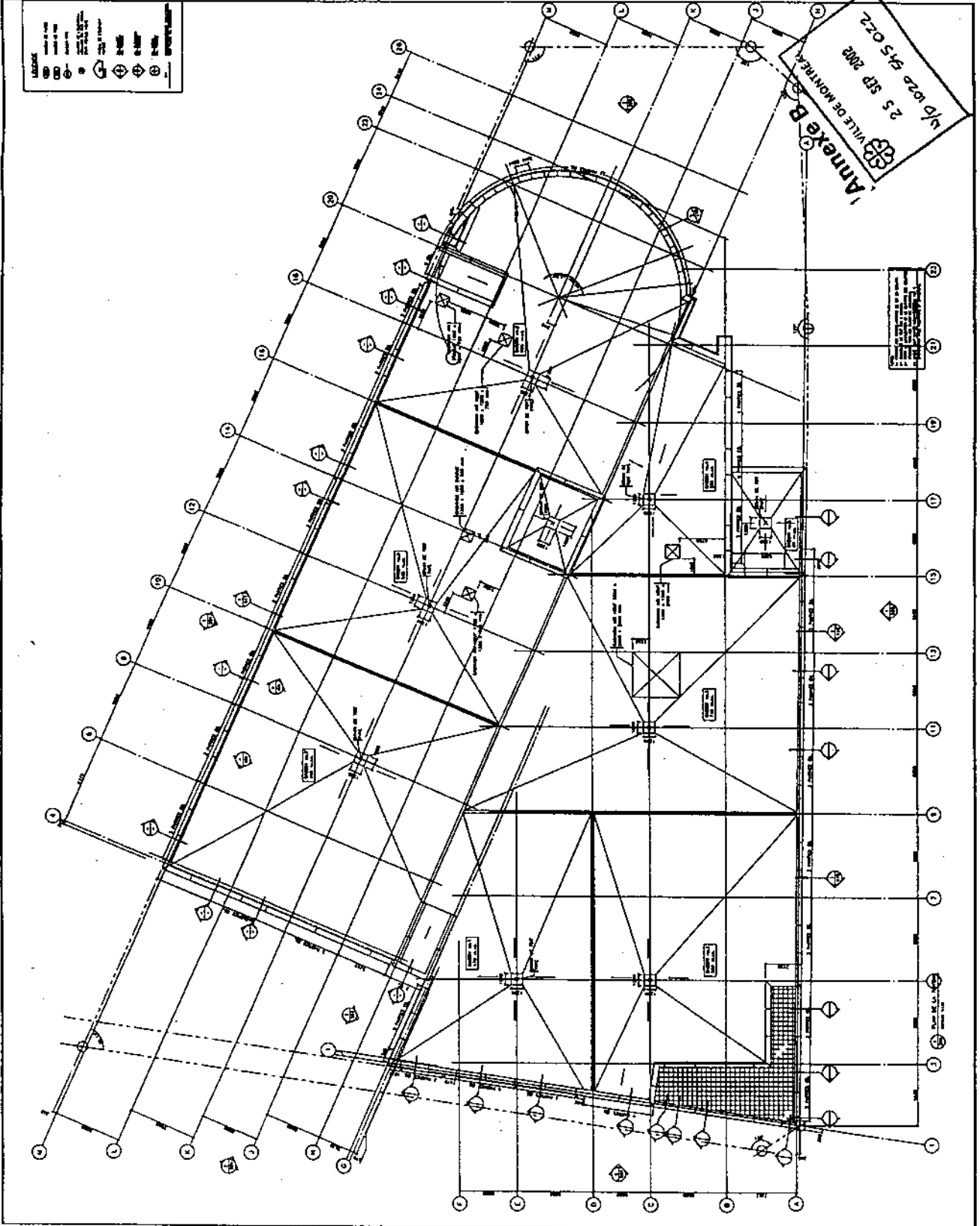
CAPIUS DE L'É.T.S.
NOUVEAU PALAISON

A 360

Annexe B
25 SEP 2002
1/10 945 022

LEGÈRE

	Structure existante
	Structure proposée
	Mur existant
	Mur proposé
	Fondation existante
	Fondation proposée
	Toit existant
	Toit proposé
	Poteau existant
	Poteau proposé
	Poutre existante
	Poutre proposée
	Plancher existant
	Plancher proposé
	Escalier existant
	Escalier proposé



PROJETANT
CSA
1000 Avenue du Parc
Montréal, Québec H3A 2B4
TÉLÉPHONE (514) 392-1111
FAX (514) 392-1112
E-MAIL : info@csa.ca



ÉTAT DES LIEUX

Description		Quantité	Unité
Ciment		100	m ³
Béton		200	m ³
Acier		150	kg
Mauçonnerie		500	m ²
Plâtrerie		300	m ²
Peinture		100	m ²
Finition		50	m ²
Électricité		10	kg
Plomberie		10	kg
Câblage		10	kg
Clôture		100	m
Niveaux		10	m ²
Fondations		10	m ²
Toiture		10	m ²
Vitrerie		10	m ²
Menuiserie		10	m ²
Équipement		10	m ²
Total		1000	

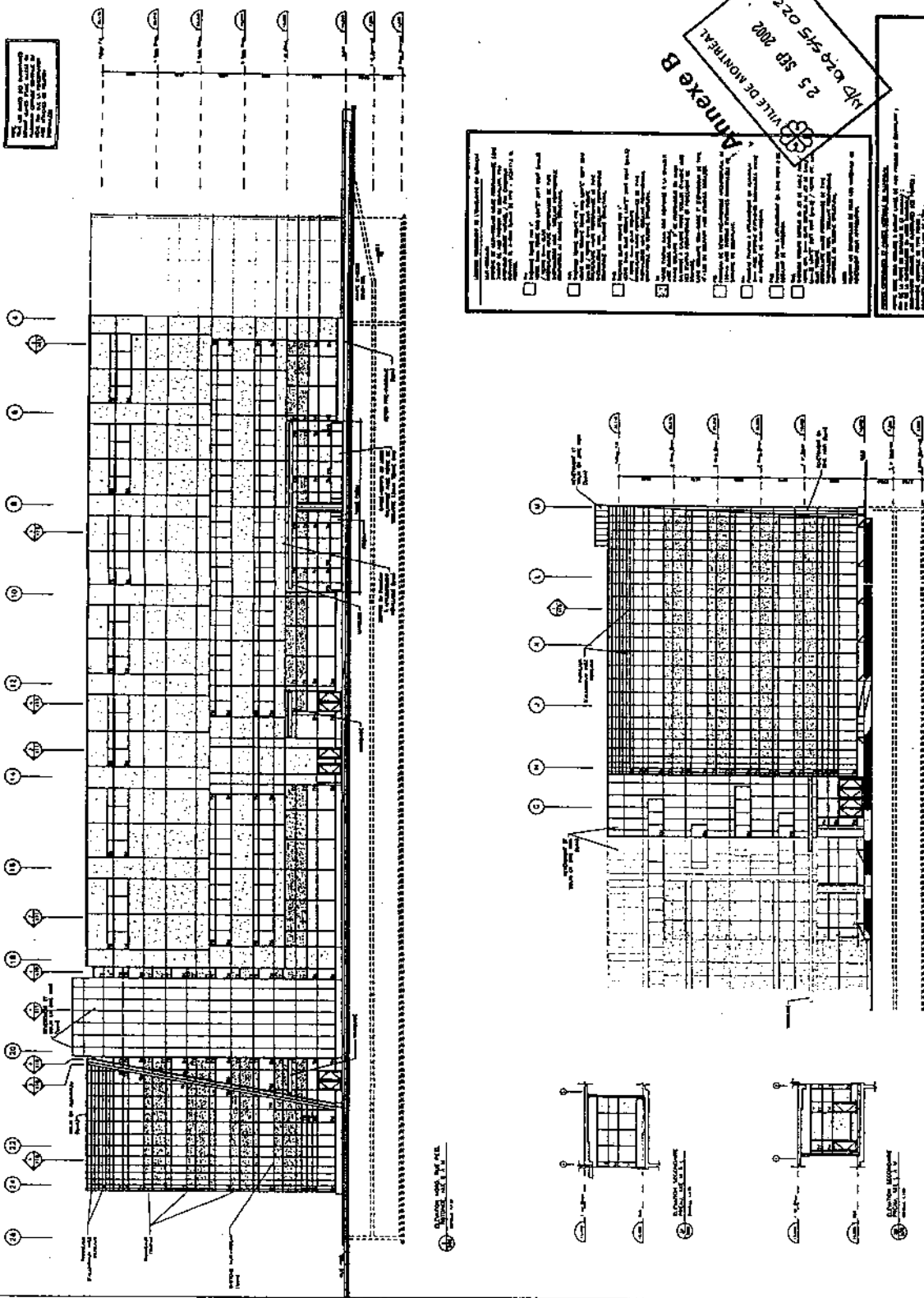
Description		Quantité	Unité
Ciment		100	m ³
Béton		200	m ³
Acier		150	kg
Mauçonnerie		500	m ²
Plâtrerie		300	m ²
Peinture		100	m ²
Finition		50	m ²
Électricité		10	kg
Plomberie		10	kg
Câblage		10	kg
Clôture		100	m
Niveaux		10	m ²
Fondations		10	m ²
Toiture		10	m ²
Vitrerie		10	m ²
Menuiserie		10	m ²
Équipement		10	m ²
Total		1000	

Description		Quantité	Unité
Ciment		100	m ³
Béton		200	m ³
Acier		150	kg
Mauçonnerie		500	m ²
Plâtrerie		300	m ²
Peinture		100	m ²
Finition		50	m ²
Électricité		10	kg
Plomberie		10	kg
Câblage		10	kg
Clôture		100	m
Niveaux		10	m ²
Fondations		10	m ²
Toiture		10	m ²
Vitrerie		10	m ²
Menuiserie		10	m ²
Équipement		10	m ²
Total		1000	

Description		Quantité	Unité
Ciment		100	m ³
Béton		200	m ³
Acier		150	kg
Mauçonnerie		500	m ²
Plâtrerie		300	m ²
Peinture		100	m ²
Finition		50	m ²
Électricité		10	kg
Plomberie		10	kg
Câblage		10	kg
Clôture		100	m
Niveaux		10	m ²
Fondations		10	m ²
Toiture		10	m ²
Vitrerie		10	m ²
Menuiserie		10	m ²
Équipement		10	m ²
Total		1000	

A 500

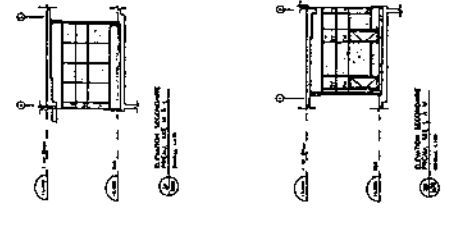
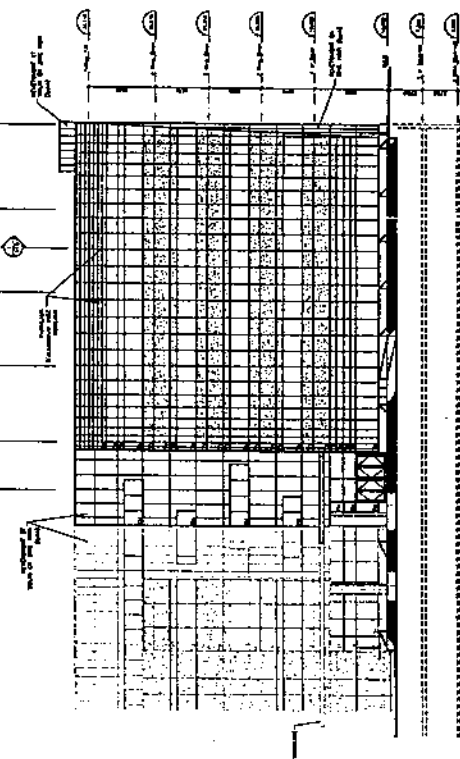
Échelle: 1/200



Annexe B
25 SEP 2002
VILLE DE MONTREAL
M/P 02-0-545 022

Description		Quantité	Unité
Ciment		100	m ³
Béton		200	m ³
Acier		150	kg
Mauçonnerie		500	m ²
Plâtrerie		300	m ²
Peinture		100	m ²
Finition		50	m ²
Électricité		10	kg
Plomberie		10	kg
Câblage		10	kg
Clôture		100	m
Niveaux		10	m ²
Fondations		10	m ²
Toiture		10	m ²
Vitrerie		10	m ²
Menuiserie		10	m ²
Équipement		10	m ²
Total		1000	

Échelle: 1/200



Échelle: 1/200

Échelle: 1/200



DESCRIPTION

1. **Objet**
2. **Localisation**
3. **Surface**
4. **Volume**
5. **Usage**
6. **Destination**

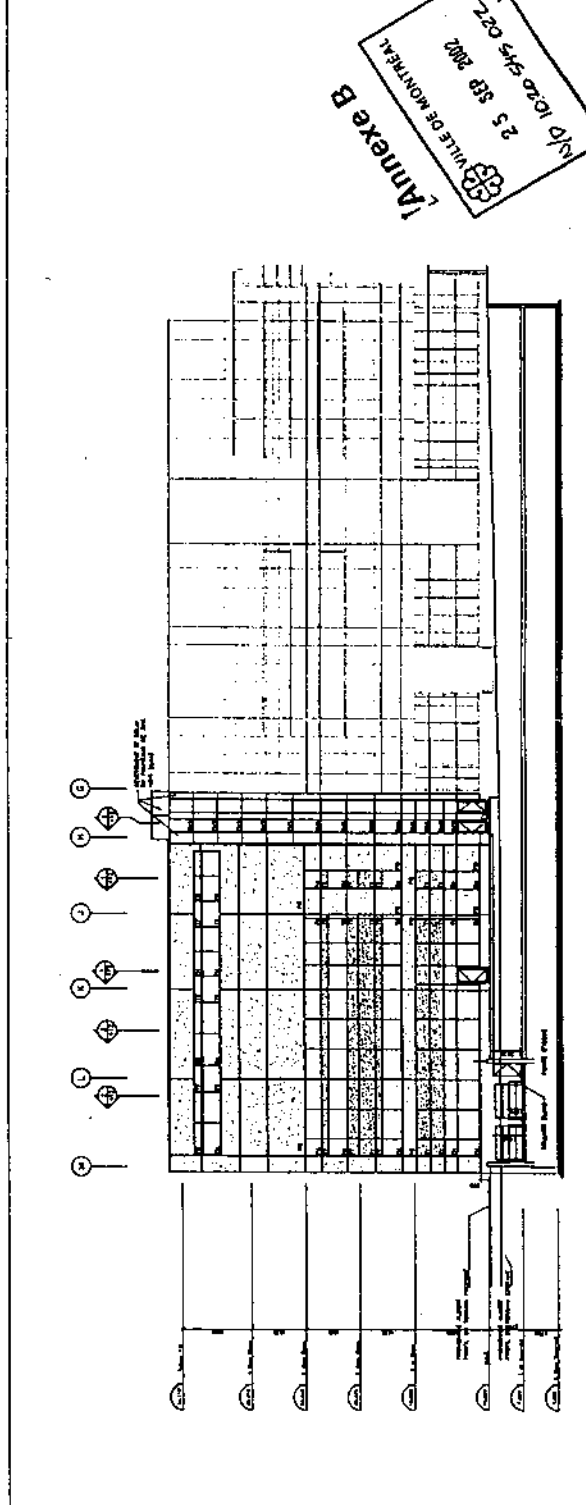
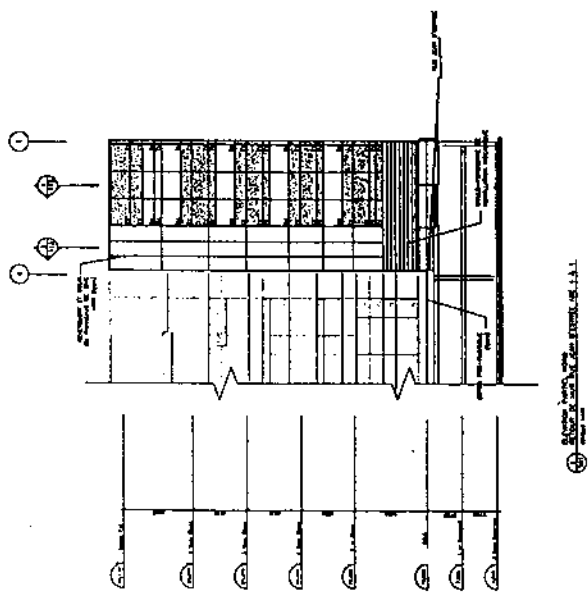
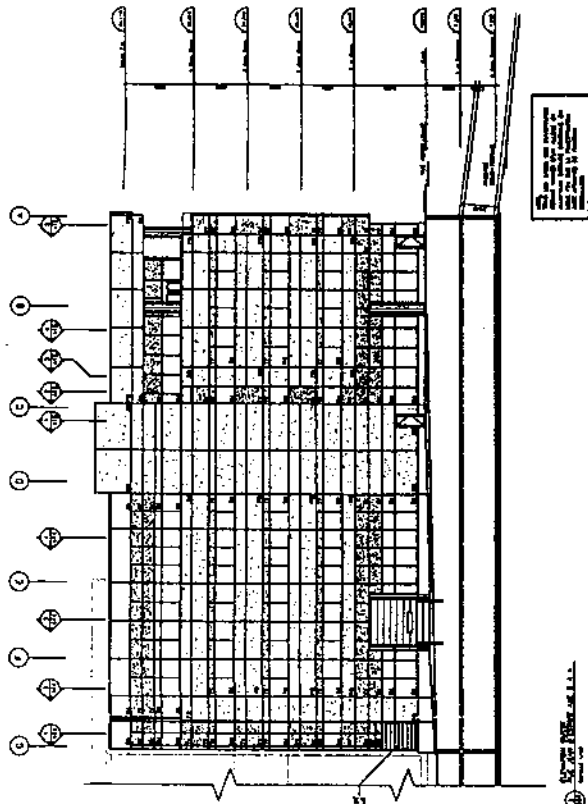
N°	Particulars	Area (m²)	Volume (m³)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

N°	Particulars	Area (m²)	Volume (m³)
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

N°	Particulars	Area (m²)	Volume (m³)
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			

PROJET DE BÂTIMENTS
 CONSTRUCTION DE 1115
 MOUSQUE PARALLÈLE
 D'AVRIL 1970

A 501	
Scale	1/50
Date	1970
Author	
Project	
Sheet	



1115 MOUSQUE PARALLÈLE
 25 SEP 1970
 Annexe B

